

Compte-rendu du groupe de travail (GT)

Groupe de travail « Milieux naturels et séquence ERC territorialisée »

Date de réunion : 28/04/2022 à 18h
Lieu : Salle du Préau, Istres
Rédacteur du CR : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Intervenants	Participants	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Suite au débat public sur la liaison Fos-Salon organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) entre septembre 2020 et janvier 2021, et à la décision ministérielle de poursuite du projet du 29 juin 2021, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, maître d'ouvrage du projet, engage une nouvelle phase de travail de définition du projet routier.

Cette nouvelle phase comprend des études et une concertation continue avec différents acteurs du territoire et le public. Elle doit permettre de confirmer, et ajuster le phasage prévisionnel du projet, de définir ses conditions de mise en œuvre et in fine de retenir une variante préférentielle.

La concertation continue, dont le dispositif global est rappelé diapositive 16 du support de présentation, se déroulera en 3 séquences avec pour objectifs de :

- **Recueillir les contributions** des participants pour élaborer un projet approprié
- **Partager les connaissances** des acteurs de terrain et études techniques
- **Informers les parties prenantes** de l'avancement du processus et du projet

La première séquence a démarré en mars avec les groupes de travail géographiques constitués essentiellement d'institutionnels, et se poursuit jusqu'à l'été 2022 avec la réunion de groupes de travail thématiques ouverts au grand public.

Ces groupes de travail se réuniront à trois reprises courant 2022 dans le but de :

- **Séance n°1 (avril-juin 2022) :** Partager les connaissances sur la situation territoriale, les enjeux et dynamiques d'évolution à prendre en compte pour le projet.

- **Séance n°2 (été 2022)** : Faire un point d'avancement de l'état initial, du diagnostic et partager les orientations de tracé et aménagement ;
- **Séance n°3 (Automne 2022)** : Contribuer à l'évaluation partagée des variantes d'aménagement (en vue de la comparaison des variantes et du choix de la variante préférentielle).

Le 28 avril 2022, la DREAL a organisé à Istres un groupe de travail sur la thématique « Milieux naturel et séquence Éviter Réduire Compenser territorialisée ». Le présent compte-rendu propose une restitution synthétique des échanges et contributions de ce groupe.

NB : Le support de présentation est joint au présent document

2. DEROULÉ DU GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail s'est déroulé en 6 temps :

1. Introduction et recueil des attentes des participants pour ce groupe de travail ;
2. Rappels généraux sur le projet, son calendrier, le dispositif de concertation et les objectifs des groupes de travail thématiques ;
3. Présentation :
 - Des enjeux environnementaux/milieux naturels identifiés en lien avec le projet ;
 - Méthodologie des études écologiques engagées ;
4. Partage et enrichissement collectif des enjeux « milieux naturels » au regard du projet issu de la décision ministérielle ;
5. Présentation de la démarche de territorialisation de la séquence « Éviter, réduire, compenser » de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
6. Suites et clôture de la réunion.

3. ATTENTES DU GROUPE DE TRAVAIL

En introduction de la présente réunion, les participants ont exprimé leurs attentes concernant ce groupe de travail sur la thématique des milieux naturels.

Les participants ont exprimé principalement :

- L'identification des articulations entre le projet de liaison routière Fos-Salon et le SCoT de la métropole Aix Marseille Provence en cours d'élaboration ;
- Un échange autour des étangs classés natura 2000 qui sont saturés en sel et sans vie ;

- La possibilité d'apporter une pierre à l'édifice.

4. LES RAPPELS INTRODUCTIFS

La DREAL rappelle :

- Le contenu de la décision ministérielle du 29 juin 2021 ;
- Le tracé retenu par la décision ministérielle ;
- Le calendrier du projet ;
- Les objectifs, le dispositif et le calendrier de la concertation continue

Les demandes de précisions des participants ont porté sur :

- Le choix d'**écartement de la variante 1** du projet de liaison Fos-Salon dans la section Sud du projet.
 - La DREAL précise que cette variante n'a pas été retenue car elle était incluse dans le périmètre de la future extension de la réserve naturelle de la Crau jusqu'à la voie ferrée.
 - En complément, la DREAL rappelle que la décision ministérielle du 21 juin 2021 a acté l'écartement de cette variante qui ne figure donc plus sur les cartes produites après le débat public.
 - M. DAL COL de l'association MCTB précise que cette variante, bien qu'écartée, doit être identifiée comme une variante historiquement étudiée afin de ne pas perdre la traçabilité de son existence.
- **L'agrandissement éventuel de la zone d'activité du Ventillon.**
 - La DREAL indique que l'agrandissement de la zone d'activité du Ventillon ne relève pas de sa responsabilité de maître d'ouvrage. Néanmoins, tout maître d'ouvrage sera soumis à l'extension de la réserve naturelle de Crau qui rendra dès lors tout projet difficilement envisageable.
- La **démarche de la concertation** qui se déroule préalablement aux études
 - La DREAL indique que :
 - La 1^{ère} séquence de la concertation a pour but d'informer les acteurs et parties prenantes des suites du débat public et de co-construire avec eux la méthodologie des études opportunités de phase 2.
 - Une 2^{ème} séquence permettra de présenter l'avancement des études et de réaliser les analyses d'impacts qui pourront conduire au choix des variantes préférentielles.
- **Le financement des mesures compensatoires** dans le cadre de la démarche « Éviter, Réduire, Compenser »
 - Le maître d'ouvrage rappelle que l'état est responsable de la compensation de l'impact du projet. Les mesures

compensatoires doivent être réalisées sur le territoire d'influence du projet.

- Les possibilités de **compensation du coussoul de Crau**
 - La DREAL indique que le coussoul de Crau est difficilement compensable dans la mesure où ce type de milieu ne peut pas être recréé.

Les remarques des participants ont porté sur :

- **La présence des réserves d'eau de la ville de Fos-sur-Mer sur le tracé de la variante 2** du projet de liaison Fos-Salon dans la section Sud du projet et la nécessité de protéger la nappe phréatique des accidents chimiques et technologiques qui pourraient advenir sur ce tracé si cette variante était retenue ;
- **Les politiques environnementales locales** existantes dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui ont pour but la protection des espaces naturels ou agricoles ;
- **La demande de remise en service de voies ferrées** dans le cadre de la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » ;
- Le choix de **la variante 1 comme variante de moindre impact** pour la population fosséenne.
- La **dichotomie des enjeux auxquels l'État** doit répondre :
 - Préservation d'espaces naturels et d'aires protégées ;
 - Développement urbain des communes et artificialisation des sols.

5. LES ENJEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENTAUX

La DREAL a présenté :

- Le double enjeu auquel elle doit répondre :
 - La préservation de la biodiversité et les milieux naturels ;
 - La poursuite raisonnable du développement des infrastructures et des aménagements urbains ;
- La richesse du patrimoine naturel de la plaine de Crau.

Le bureau d'étude en charge des études d'opportunité de phase 2 (Egis), a présenté :

- La méthodologie des études et la phase d'appropriation du territoire engagées ;
- La caractérisation de l'état initial du territoire à réaliser lors d'inventaires naturalistes de terrain.

Les demandes de précisions de la part des participants ont porté sur :

- **La prise en compte de l'Homme dans les études de biodiversité**

- Egis explique que des études liées au milieu humain sont faites en parallèle des études écologiques (air santé, bruit, etc.).
- **La pose de capteurs de mesure de la qualité de l'air à Fos-sur-Mer**
 - La DREAL indique que les mesures réalisées par Atmosud seront présentées lors du prochain groupe de travail « Air et santé ».
- **Les zones d'études envisagées** et en particulier les zones proches des parcelles de culture du foin de Crau qui possèdent une importante richesse environnementale et pour lesquels il manque des données scientifiques.
 - Egis précise que les études sont faites sur des espaces traversés par des variantes du projet de liaison Fos-Salon et en particulier sur les secteurs qui n'ont pas déjà bénéficié d'études antérieures.
 - La DREAL ajoute que les inventaires faune-flore des études d'opportunité phase 1 ont été réalisées dans un périmètre de 500 mètres de part et d'autre du tracé envisagé.
- **Le périmètre d'extension du Coussoul de Crau**
 - Le CEN Provence-Alpes-Côte d'Azur explique que le service de biodiversité de la DREAL travaille à définir ce périmètre qui sera présenté prochainement à l'enquête publique.
- **La prise en compte de la réserve naturelle de l'étang du Pourra dans les études**
 - La DREAL indique que cette réserve a bien été identifiée.

Les remarques des participants ont porté sur :

- Le **caractère artificiel des étangs industriels de « saumure »** et le besoin d'études sur la biodiversité ;
- L'intérêt majeur de **réaliser le barreau des étangs** pour désenclaver la ville de Fos-sur-Mer ;
- La possibilité de **compenser la discontinuité de la réserve naturelle régionale** Poitevine Regarde Venir aux abords de Grans par l'acquisition de terrains au titre des mesures compensatoires du projet ;
- La nécessité de **différencier paysage et biodiversité** comme peuvent l'être par exemple les étangs de saumure : couleur rose due à la salinité mais présentant peu de diversité.

6. LA SYNTHÈSE DU TRAVAIL EN ATELIER

L'objectif de ce temps de travail était de recueillir les contributions des participants sur les enjeux en matière de « Milieux naturels » à prendre en compte pour la conception du projet de liaison Fos-Salon.

Dans cette perspective, les participants ont été invités à s'exprimer librement dans un forum ouvert sur les trois thématiques suivantes :

- Enjeux des milieux naturels et de la biodiversité – Secteur nord (Salon-de-Provence – Istres) ;
- Enjeux des milieux naturels et de la biodiversité – Secteur sud (Istres sud – Fos-sur-Mer) ;
- Méthodologie des études présentée par le bureau d'étude Egis.

La synthèse des contributions des participants pour chacune des thématiques susmentionnées sont présentées ci-après. Les verbatims détaillés des contributions sont joints en annexe du présent document.

M. DAL COL de l'association MCTB et M. MOUTET de l'association ADPLG ont fait remarquer que le travail en plusieurs forums ouverts ne leur semblait pas répondre au besoin de partage des informations entre les participants.

- La DREAL a indiqué que ce schéma de travail avait pour objectif de faciliter la prise de parole de toutes personnes et que la restitution en fin de forum permettait d'échanger et de capitaliser toutes les interventions.

6.1. Enjeux des milieux naturels et de la biodiversité – Secteur nord (Salon-de-Provence – Istres)

Les participants ont identifié :

- **Des enjeux hydriques :**
 - Présence d'un fossé d'écoulement d'eau associé à un réseau primaire d'irrigation au niveau de la variante C sur la section Nord du projet de liaison Fos-Salon ;
 - Ce fossé va être requalifié comme cours d'eau
 - Présence d'un champ captant au sud de la réserve naturelle au niveau de la variante A.
- **Des enjeux de compensation :**
 - La présence de la Réserve naturelle régionale Poitevine-Regarde-Venir dont le périmètre a été acquis au titre de mesures compensatoires ;
 - La difficulté de compensation de la Crau sèche contrairement à la Crau verte qui est plus facilement compensable ;
 - Le cumul des projets à l'échelle de la Crau qui rend la compensation particulièrement difficile.
- La perte importante d'habitat représentée par la Crau sèche.

6.2. Enjeux des milieux naturels et de la biodiversité – Secteur sud (Istres sud – Fos-sur-Mer)

Les participants ont principalement mentionné :

- Des **enjeux de biodiversité** :
 - L'absence de faune piscicole et la relative stérilité des étangs de Lavalduc et de l'Engrenier ;
 - La similitude de richesse des terres traversées par la variante 1 et 2 du projet de liaison Fos-Salon dans la section Sud ;
 - La localisation de la variante 1 dans le projet de périmètre d'extension de la zone protégée de la réserve nationale ;
 - La présence d'un périmètre important de zone humide entre l'étang du Lavalduc et l'échangeur de Dassault.

Les participants ont eu un désaccord sur la présence ou non de zones humides entre l'échangeur des Bellons et l'échangeur de Sulauze.

6.3. Méthodologie des études présentée par le bureau d'étude Egis.

La thématique « Méthodologie des études » a suscité peu de remarques de la part des participants. Cependant, ceux-ci ont explicité la **différence du périmètre d'investigation entre les enjeux de faune et les enjeux de flore** :

- Egis explique que les zones d'études représentent une surlargeur par rapport au tracé des variantes telles que connues aujourd'hui.
- Dans le cadre de l'étude de la flore, qui concerne des espèces non mobiles, l'inventaire se fait sur un périmètre rapproché du tracé de la variante. Dans le cadre de l'étude de la faune, l'inventaire se fait sur un périmètre étendu autour du tracé de la variante en fonction des mobilités de l'espèce inventoriée.

7. LA DÉMARCHE DE TERRITORIALISATION DE LA SÉQUENCE « ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER » TERRITORIALISÉE

Le Service Connaissance Aménagement Durable et Évaluation (SCADE) de la DREAL a présenté :

- La problématique et les objectifs de la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) ;
- Les valeurs et enjeux du territoire de la plaine de Crau élargi ;
- Un zoom sur le projet de liaison routière Fos-Salon ;
- Les premières séquences d'évitement sur les variantes ;

- Les étapes de la démarche de territorialisation de la séquence ERC en cours et à venir.

Les remarques des participants ont porté sur :

- **L'absence de l'étang de Rassuen** classé natura 2000
 - La DREAL explique qu'il s'agit d'une analyse macro qui a été faite à partir de l'état de l'occupation des sols. Ces éléments seront repris plus précisément dans les études que va conduire le bureau d'étude Egis pour les études d'opportunité de phase 2 spécifique au projet de liaison Fos Salon.
- La problématique de **la perte de l'espace agricole** en raison de la classification d'une terre agricole en zone naturelle lorsqu'elle n'est plus cultivée
 - Le CEN confirme que les friches laissées à l'abandon pendant un certain temps sont déclarées comme « zone d'habitat naturel ». En cas de présence d'espèces protégées, l'exploitation de la terre par la suite est considérée comme une infraction du point de vue de l'autorité environnementale et nécessite un accord préalable avant défrichage.
- **La compensation de l'impact du projet par la protection des étangs de l'Engrenier et de Lavalduc**

8. SUITES DU GROUPE DE TRAVAIL

Suite à la 1^{ère} séance de travail du groupe thématique « Milieux naturels et séquence Éviter Réduire Compenser territorialisée » :

- Mai-juin : séances n°1 des autres groupes de travail thématiques (air & santé, agriculture, ...)
- Juin :
 - Séance n°1 du GT sur le contournement de Fos
 - Retour vers le public (si possible au regard de la réserve électorale)
- Été 2022 : séances n°2 des GT géographiques

Table « Secteur Nord (Salon-de-Provence – Istres) »



Enjeux et services identifiés par les participants :

- ① Champs captant au sud de la réserve naturelle
- ②
 - Fossé d'écoulement (classé cours d'eau) raccordement entre la Liaison routière Fos-Salon – Salon
 - Dans le cadre de la variante 1, présence d'un réseau primaire d'irrigation
- ③ Désaccord sur la présence ou non de zones humides entre l'échangeur des Bellons et Sulauze
 - Différentiation de la Crau sèche (perte d'habitat) et de la Crau verte
 - Augmentation des perturbations dans la Réserve naturelle régionale avec le cumul des projets (Clésud, Arles, A54)
 - Réserve naturelle régionale acquise au titre de mesures compensatoires (Crau sèche)
 - Il est plus facile de compenser sur les prairies irriguées que sur les zones sèches

Table « Secteur Sud (Istres Sud – Fos-sur-Mer) »



Enjeux/interfaces identifiés par les participants :

- ① Étangs Lavalduc et d'Engrenier identifiés comme des milieux relativement stériles
- ② Dans le cadre de la variante 1, la zone au nord de la voie ferrée est dans le périmètre d'extension de la réserve naturelle nationale
- ③ Le tracé de la variante 2 représente les mêmes richesses que la variante 1
- ④ Entre l'étang de Lavalduc et l'échangeur de Dassault : périmètre important de zones humides

Table « Méthodologie des études »

Enjeux et services identifiés par les participants :

- Différence des périmètres d'investigation entre la faune et la flore.
 - Les inventaires de flore se font à proximité immédiate du tracé.
 - Les inventaires de faune se font sur une bande élargie autour du tracé.

9. ANNEXE PARTICIPANTS

MAÎTRE D'OUVRAGE – DREAL

Nom	Prénom	Organisme
MARY	Cédric	DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
JOSSO	Rémy	DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

PRESTATAIRES DREAL

Nom	Prénom	Organisme
GIRON	Arnaud	Bureau d'étude Egis
MONTANO	Marie-Christine	Bureau d'étude Egis
PRATLONG	Adeline	Cabinet de conseil Nicaya
BARRÈS	Anaëlle	Cabinet de conseil Nicaya
FLEURUS	Jordan	Cabinet de conseil Nicaya

GARANT

Nom	Prénom	Organisme
FOURNIAU	Jean-Michel	CNDP

PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Organisme
ABDALLAH	Nadia - Claudine	Mairie d'Istres
ARAGNEAU	Alain	Mairie d'Istres
BERNARDINI	Anne-Lise	Métropole AMP
BESSA	Alison	Métropole AMP
BOUQUET	Alexandre	Mairie Salon de Provence
CALLET	Marie-Pierre	Département des Bouches-du-Rhône
CASADO	Éric	Mairie d'Istres
DAL COL	Gilbert	Représentant de l'association MCTB
DUSFOUR	Ghislaine	CEN Provence-Alpes-Côte d'Azur
GUIEU	Sylvie	Mairie d'Istres
HETSCH	Jean	Mairie Fos-sur-Mer
LESCOT	Jérôme	Habitant
MARZIALE	Christiane	Sous-préfecture d'Istres
MONNIER	Isabelle	Sous-préfecture d'Istres
MOUTET	Daniel	Représentant de l'association ADPLGF
NAVA	Sandrine	Mairie de Miramas
PERONNET	Michel	Mairie de Grans
THEZAN	Alexandra	Journal la Provence
WOLFF	Axel	CEN Provence-Alpes-Côte d'Azur